

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

M 29/10

ND: 40016

Déclaration de Maladie : N° P19-0001418

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2999 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUIA IKI Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



SERVICE URGENCES
CLINIQUE DAR SALAH
TEL: 05 22 82 11 11

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dr. O. S. + R. M. H. M. W. D. S.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

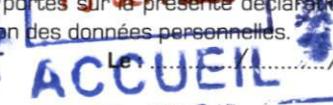
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

15 SEP 2020



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/8/20	CS	1/3	300	 Dr. Aissa Ben Rachid Chef de Service Endocrinologie et Diabétologie Hôpital Rochd - Casablanca
4/9/20		6	600	 Dr. Aissa Ben Rachid Chef de Service Endocrinologie et Diabétologie Hôpital Rochd - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	04/09/20	139,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	21-01-	B30+	
	09	B100+	640 DH
		B150+	
	20	B800+	

AUXILIAIRES MEDICAUX

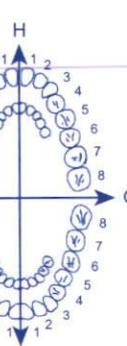
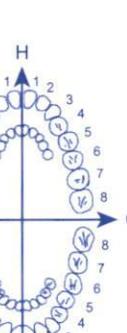
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

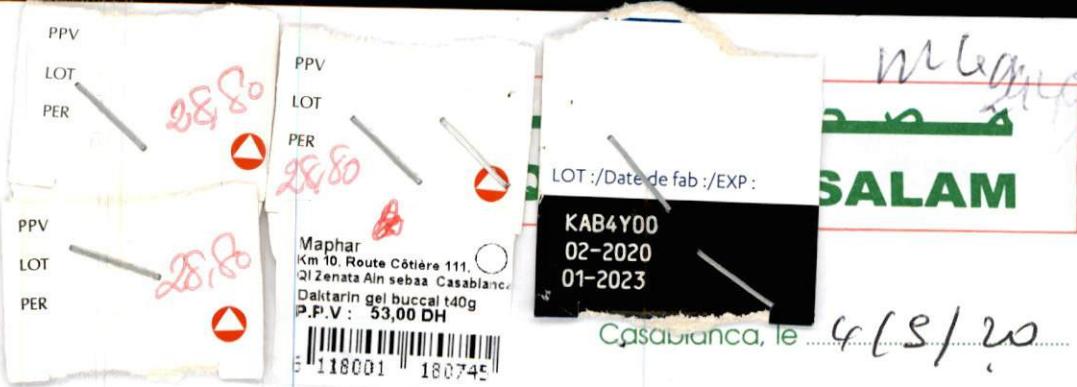
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



7 - EL BEZZA 2. SENLACE
Ep oukue saadiq

1 - Diamicron 60
1/2 cp / J. le matin

2 - Metformine 700

1 cp x 2 / J.

3 - Le voglyox 50

28,80 x 3 = 86,40
4 - Vitamine vyle fort

53,00
5 - Daktarin gel

URGENCES 24/24

728, Bd. Modibo Keita Casablanca 20100 - Tél : +212 5 22 851 414 - Fax : +212 5 22 830 880 - E-mail : contact@cliniquedarsalam.ma

www.cliniquedarsalam.ma - C.N.S.S. : 6387246 - Patente : 36372350 - I.F. : 1087352

139,40

Pr. Asma CIADLI
Chef de Service
d'Endocrinologie et Diabétoologie
CHU Ibn Rochd Casablanca

Date du prélèvement : 02-09-2020 à 08:32
 Code patient : 2009020039
 Né(e) le : 01-01-1948 (72 ans)

Mme Lalla Saadia EL BEZZAZ SEMLALI
 Dossier N° : 2009020039
 Prescripteur : Dr Asma CHADLI

BIOCHIMIE SANGUINE

Hémoglobine glyquée par HPLC
(Tosoh G8-HPLC)

6.4 %

(4.0–6.0)

Les pièges de l'HbA1c:

1– Les situations qui surestiment le dosage de l'HbA1c :

Hypertriglycéridémie, insuffisance rénale/hyperurémie (Hb carbamylée), déficit en fer (anémies), vitamine b12, folates, splénectomie, abus d'opiacés, d'alcool ou d'acide acétysalicylique, hyperbilirubinémie, présence d'hémoglobine foetale HbF (thalassémie).

2– Les situations qui sous-estiment le dosage de l'HbA1c :

Vitamines C et E, maladie hépatique chronique, hémodialyse, hémolyse, transfusion sanguine, présence d'HbS et C (facilement dépistées grâce au dosage par HPLC), splénomégalie, médicaments : dapson, antiviraux, interféron, fer, EPO et grossesse.

Acide Urique

(Dosage enzymatique – Roche Diagnostics Cobas)

55 mg/L

0.33 mmol/L

(25–60)

(0.15–0.36)

BILAN THYROIDIEN

TSH Ultra-sensible

(Technique ECLIA (Cobas Roche – Liaison XL – Mindray 2000CLI))

0.69 mUI/L

(0.25–5.00)

Les valeurs de référence de la TSH ultra-sensible chez la femme enceinte sont comprises entre 0.4 et 4 mUI/l

En dehors d'un contexte clinique évocateur, certains médicaments (anti-dopaminergiques, neuroleptiques) peuvent induire des interférences de dosage biologique. A prendre en compte pour la prise en charge diagnostique et thérapeutique

Validé par : Dr Noureddine LOUANJI

Prélèvement a Domicile Tél. : 06 77 06 70 95

Page 2 / 2

40. Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P. 20.080

محل الأمير مولاي عبد الله - الدار البيضاء - رب

Tél. : 05 22 47 33 83 / 05 22 20 74 22 / Fax : 05 22 26 83 03

e-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

ICE : 001654761000041 / PATENTE : 33202488 / IF : 41502000

Date du prélèvement : 02-09-2020 à 08:32
 Code patient : 2009020039
 Né(e) le : 01-01-1948 (72 ans)



Mme Lalla Saadia EL BEZZAZ SEMLALI
 Dossier N° : 2009020039
 Prescripteur : Dr Asma CHADLI

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME (Automates : Sysmex XN-2000 et Mindray BC-6800)

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe, état physiologique du patient(e) et l'âge de grossesse"

Hématies :	4.26	M/mm3	(3.85–5.20)
Hémoglobine :	12.4	g/dL	(11.8–15.8)
Hématocrite :	38.9	%	(35.0–45.5)
VGM :	91	fL	(80–101)
TCMH :	29	pg	(27–34)
CCMH :	31.9	g/dL	(28.0–36.0)
RDW-CV :	12.9	%	(0.0–18.5)
 Leucocytes :	 4 280	/mm3	 (3 600–10 500)
Polynucléaires Neutrophiles :	59	%	
Soit:	2 525	/mm3	(2 000–7 500)
Lymphocytes :	22	%	
Soit:	942	/mm3	(1 000–4 000)
Monocytes :	11	%	
Soit:	471	/mm3	(<1 100)
Polynucléaires Eosinophiles :	7	%	
Soit:	300	/mm3	(0–600)
Polynucléaires Basophiles :	1	%	
Soit:	43	/mm3	(0–150)
 Plaquettes :	 348 000	/mm3	 (150 000–450 000)

Validé par : Dr Noureddine LOUANJLI

Prélèvement a Domicile Tél. : 06 77 06 70 95

Page 1 / 2

INP : 093001980
IF : 706552
ICE : 001654761000041

FACTURE

Casablanca le 02-09-2020

MUPRAS
Mme Lalla Saadia EL BEZZAZ SEMLALI
Prescripteur : Dr Asma CHADLI

Demande N° 2009020039

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
		E22	E
9105	Prélèvement sanguin	B30	B
0100	Acide urique	B100	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B250	B
0164	TSH us	B80	B
0216	Numération formule		

Total des B : 460

TOTAL DOSSIER : 640.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : six cent quarante dirhams

Dr Noureddine LOUANJLI

Dr. LOUANJLI
Noureddine
Dr. F. P. T. C.
Dr. F. P. T. C.

Prélèvement a Domicile Tél. : 06 77 06 70 95

40. Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P. 20.080

40. متحف الأمير مولاي عبد الله — الدار البيضاء — ر.ب

Tél. : 05 22 47 33 83 / 05 22 20 74 22 / Fax : 05 22 26 83 03

e.mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

ICE : 001654761000041 / PATENTE : 33202488 / IF : 41502000